

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 novembre 2014

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 novembre 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER,  
Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire,  
Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe  
SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine  
GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL,  
Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2014**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2014.

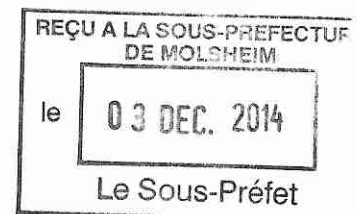
Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2014  
Le Maire,  
Maxime BRAND



Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 novembre 2014

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 novembre 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013**

- Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
- Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND et Marianne WEHR, délégués communaux du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport d'activité 2013 du SIVOM.**

**VOTE : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

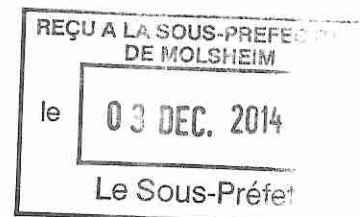
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

Le Maire,

Maxime BRAND



Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 novembre 2014

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 novembre 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013**

- Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
- Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND et Marianne WEHR, délégués communaux de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte**, à l'unanimité, le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

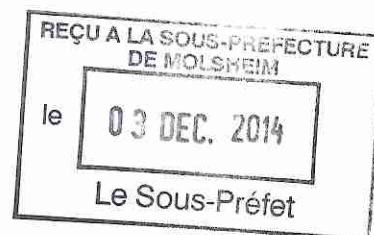
**VOTE : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2014  
Le Maire,  
Maxime BRAND





Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 novembre 2014

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 novembre 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER,  
Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire,  
Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe  
SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine  
GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL,  
Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : ADOPTION DU  
RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE  
L'ASSAINISSEMENT**

- Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
- Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND et Marianne WEHR, délégués communaux de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte**, à l'unanimité, le rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.

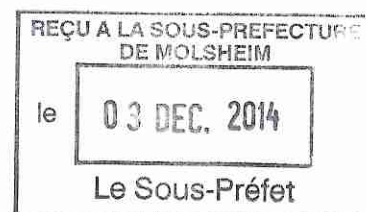
**VOTE : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2014  
Le Maire,  
Maxime BRAND



Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 novembre 2014

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 novembre 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

- Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
- Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND et Marianne WEHR, délégués communaux de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte**, à l'unanimité, le rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service de l'eau potable.

**VOTE : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

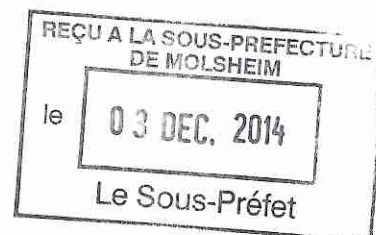
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

Le Maire,

Maxime BRAND



Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 novembre 2014

Nombre de conseillers élus

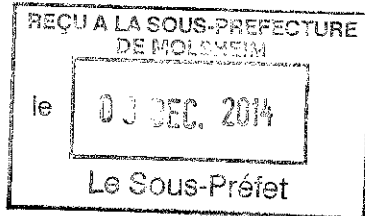
15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15



Séance du 13 novembre 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**COOPERATION INTERCOMMUNALE – SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS –  
MODIFICATION DES CONDITIONS DE COMPOSITION – EXTENSION DES COMPETENCES  
– MODIFICATIONS STATUTAIRES**

**Vu** les statuts du SIVOM, ratifiés par arrêté préfectoral du 21 octobre 2013,

**1. CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE COMPOSITION**

**Vu** la délibération n° 60/2012 du 15 mai 2013 du Conseil Municipal de la Commune de DORLISHEIM demandant son retrait du SIVOM,

**Vu** la délibération n° 13-17 du Comité-Directeur du SIVOM en date du 3 octobre 2013, acceptant le retrait de la Commune de DORLISHEIM,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-19 ;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

Le retrait de la Commune de DORLISHEIM du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs.

**2. CONCERNANT L'EXTENSION DES COMPETENCES**

**Vu** la délibération n° 13-18 du Comité-Directeur du SIVOM en date du 3 octobre 2013 décidant d'étendre ses compétences en vue de l'habiliter à conventionner dans le cadre de ses compétences avec des communes non membres,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, d'une part, L.5211-17 et L.5211-20 et, d'autre part, L.5211-56 ;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

De doter le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs de la compétence intitulée :  
"Habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales".

### 3. CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIVOM

**Considérant** que les paragraphes 1. et 2. de la présente délibération constitue une modification statutaire importante du SIVOM ;

**Vu** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17 et L.5211-20,

**Vu** la délibération n° 13-19 du Comité-Directeur du SIVOM en date du 3 octobre 2013, adoptant ses nouveaux statuts,

**Vu** dans ce contexte, la rédaction de ces statuts intégrant les modifications susvisées ;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

Les nouveaux statuts du SIVOM, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

**VOTE : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2014  
Le Maire,  
Maxime BRAND





Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 novembre 2014

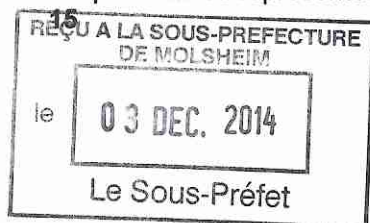
Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés



Séance du 13 novembre 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER,  
Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire,  
Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe  
SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine  
GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL,  
Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A MADAME MICHELLE KOESTEL

Le Maire rappelle que Mme Michelle KOESTEL, domiciliée 2 rue de la Forêt à DUTTLENHEIM (67120), confectionne le repas de Noël des personnes âgées de la Commune d'Ergersheim qui aura lieu le dimanche 7 décembre 2014 à la salle polyvalente.

En rémunération de cette prestation, le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à Mme Michelle KOESTEL une subvention nominative d'un montant forfaitaire de 1 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 1 000,00 € à Mme Michelle KOESTEL en rémunération de sa prestation de confection du repas de Noël du 7 décembre 2014,
- dit que les crédits nécessaires sont ouverts en dépenses de fonctionnement au compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" au budget primitif 2014 sous la dénomination "MICHELLE KOESTEL".

**VOTE : 15 Pour : 15 Contre : 0**

**Abstention : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2014  
Le Maire,  
Maxime BRAND





Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 novembre 2014

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

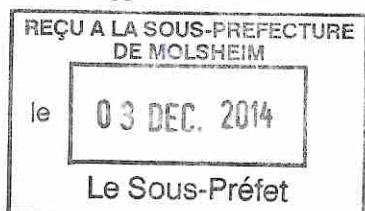
15

Séance du 13 novembre 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD



**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLARISANT DES ELEVES DOMICILIÉS A ERGERSHEIM**

**Vu** le courrier du 15 octobre 2014 adressé par la Maison Familiale et Rurale de Saint-Dié-des-Vosges adressé au Maire d'Ergersheim, dans laquelle une subvention d'un montant de 50,00 € est sollicitée pour

- Perrine DERRENDINGER née le 12 octobre 1997

dans le cadre de la participation au fonctionnement des établissements qui scolarisent des jeunes domiciliés sur la commune d'Ergersheim ;

**Considérant** que le Conseil Municipal octroie le versement d'une subvention uniquement dans le cadre de voyages scolaires ou de classes de découvertes à des enfants fréquentant l'école primaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce défavorablement au versement d'une subvention de participation au fonctionnement de la Maison Familiale et Rurale scolarisant Perrine DERRENDINGER domiciliée à Ergersheim.

**VOTE : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2014  
Le Maire,  
Maxime BRAND



Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 7 novembre 2014

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 13 novembre 2014

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAEITTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD



### MANDATEMENT D'UN COURTIER

Le Maire explique que, dans le cadre de l'analyse des emprunts contractés par la Commune, il pourrait être judicieux de mandater un courtier pour une éventuelle renégociation des prêts en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à mandater un courtier dans le cadre d'une éventuelle renégociation des prêts en cours ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

VOTE : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2014  
Le Maire,  
Maxime BRAND

